

Bulletin de soutien

Ce bulletin est à signer et à renvoyer, accompagné de votre chèque ou ordre de virement, à :
Hôpital Necker-Enfants malades – Direction du mécénat – 149 rue de Sèvres – 75015 Paris

Particulier Entreprise Association Fondation

Raison sociale : _____

M. Mme. NOM* : _____ Prénom* : _____

Fonction : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

Pays* : _____ Téléphone : _____

Email : _____

*Champs obligatoires

Je fais un don d'un montant de : _____ €

Je souhaite soutenir les interventions avec le Système Laser Visualase au sein du service de neurochirurgie pédiatrique du Professeur Thomas Blauwblomme (RM121)

J'effectue mon don :

- Par chèque, libellé à l'ordre de « Hôpital Necker-Enfants malades ».
- Par virement bancaire, en indiquant en objet de virement « Don Hôpital Necker » et en précisant le nom de mon entreprise/association/fondation ou mes nom et prénom.

Virement de France et de l'étranger

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé R.I.B	Titulaire du compte
10071	75300	30002004219	55	Régie Hôpital Necker
IBAN			BIC	
FR76 1007 1753 0030 0020 0421 955			TRPUFRP1	

Date : __/__/____

Signature :

En tant qu'établissement de l'AP-HP, l'hôpital Necker-Enfants malades est habilité à recevoir des dons et des legs (article L.6141-2-1 du Code de la santé publique). Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, la déductibilité du don est de 60% du montant du versement, dans la limite de 0,5% du CA HT. Pour les particuliers, la déductibilité est de 66% du montant du versement. Pour les dons IFI, merci de contacter la direction du mécénat (01 44 49 53 54 – mecenat.necker@aphp.fr). Un reçu fiscal vous sera adressé quelques semaines après réception de votre don.